

Le Conseil fédéral a légalisé la trahison

BANQUES. Les employés suisses n'ont pas à subir des dommages pour des délits qu'ils n'ont pas commis en Suisse.

FRANÇOIS LEFORT*

Le Grand Conseil a envoyé à l'Assemblée fédérale le 20 février 2015 une résolution déposée en 2012. Cette résolution nous ramène trois ans en arrière lorsque la population a découvert, plus qu'étonnée, que des banques suisses transmettaient aux autorités américaines des données personnelles concernant plus de 10.000 employés sans que ceux-ci n'en aient été informés. Par faiblesse, le Conseil fédéral avait autorisé, le 4 avril 2012, la transmission de ces données personnelles, transmission que les banques pratiquaient déjà, en sourdine. Il justifiait cette autorisation par l'utilisation de l'article 271 du code pénal suisse.

Du jour au lendemain, ce qui était trahison et espionnage n'était plus pénal, si le Conseil fédéral vous l'autorisait. A l'époque de nombreux et éminents professeurs de droit avaient d'ailleurs jugé insuffisantes cette justification. Quant aux données personnelles, ce que demandait le Département fédéral américain de la justice était clairement défini dans un document remis aux banques.

Ces données personnelles, ce ne sont pas le nom et le prénom des employés, c'est une longue liste de toutes les données de personnels suisses, ou résidant en Suisse, relatives à des activités bancaires avec des clients américains, c'est par exemple toutes les correspondances, lettres, emails, faxes, notes, mémos, relevés téléphoniques, et beaucoup plus grave tous les dossiers personnels des employés impliqués dans des relations avec de la clientèle américaine. Même une secrétaire ayant été en contact avec une clientèle américaine sera donc concernée. Il est donc fort probable, que les employés dont les données personnelles ont été remises aux autorités américaines, voient leur employabilité diminuée, tant en Suisse qu'à l'étranger, et surtout dans ces banques même, qui ont transmis les données de ces employés. C'est inacceptable et c'était une trahison secrète, puisque jusqu'à l'arrêt du Tribunal fédéral du 28 janvier 2015, les banques n'étaient pas tenues d'informer leurs employés, qu'elles avaient transmis leurs données au département de la justice américaine. Et bien sûr, elles ne le faisaient pas, même sur demande de leurs employés. On ne rêve pas, la transmission a été autorisée en 2012, et il a fallu trois ans à des employés de banques genevoises et leurs avocats pour que le Tribunal fédéral confirme le

droit des employés à recevoir une copie des documents envoyés aux Etats-Unis les concernant.

Les employés suisses n'ont pas à subir des dommages pour des délits qu'ils n'ont pas commis en Suisse. Par contre ceux qui auraient commis des délits, au sens du droit américain, sur sol américain doivent en répondre mais sur sol américain, pas en Suisse. Aujourd'hui les transmissions de données personnelles continuent donc. Il n'y a eu aucune évolution de la doctrine fédérale depuis 2013, année où nous avions envoyé deux résolutions, les résolutions R717 et R718 au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale. La première résolution demandait au Conseil fédéral de ne pas permettre la transmission de données personnelles en dehors du cadre légal des accords d'entraide judiciaire et de révoquer l'autorisation donnée à des banques suisses de transmettre les données personnelles d'employés. La deuxième résolution demandait à l'Assemblée fédérale de compléter le cadre juridique fédéral de façon à ce que cette transmission de données personnelles en dehors du cadre légal des accords d'entraide judiciaire, ne soit plus possible.

Il ne s'est rien passé, ou plutôt il se passe le contraire, en déni du droit suisse et du droit international, et ni le Conseil fédéral, ni l'Assemblée fédérale n'ont répondu aux demandes de ces résolutions. Cela donne l'impression d'un différencialisme juridique inédit et dangereux. En matière de banques, sur le territoire de la Confédération, il y aurait un droit écrit suisse, s'appliquant à tous et un droit différent, non écrit ne s'appliquant qu'aux banques avec la bénédiction de ceux qui doivent appliquer le droit écrit et assurer la pérennité des institutions. Cela ne peut continuer ainsi. Pour cette raison, remettre encore cette question sur le métier est une nécessité pour la protection des citoyens de ce pays, de même que pour les étrangers résidant légalement en Suisse et c'est que la majorité du Grand Conseil genevois a décidé de faire le 20 février dernier, sans grande illusion sur le traitement qu'en fera l'Assemblée fédérale, en renvoyant cette résolution à l'Assemblée fédérale.

* Député écologiste à Genève
Une première version de ce texte est paru sur le site politeia.ch.

IL EST FORT PROBABLE QUE LES EMPLOYÉS DONT LES DONNÉES PERSONNELLES ONT ÉTÉ REMISES AUX AUTORITÉS AMÉRICAINES VOIENT LEUR EMPLOYABILITÉ DIMINUÉE.

GENÈVE: Blaise Goetschin rassure sur la conjoncture

La Banque cantonale de Genève (BCGE) a revu ses prévisions à la baisse pour le canton de Genève. La croissance pour cette année, estimée en décembre à 2,8%, se situera entre 0,7% et 1,2% selon l'évolution du franc. «La situation inquiète, mais aucune vague d'alertes ou de défauts ne remonte de nos contacts avec les PME», a affirmé le directeur général de la BCGE Blaise Goetschin dans un entretien publié hier par la *Tribune de Genève* et *24 Heures*. — (ats)

La puissance d'une union énergétique européenne

Les membres sont-ils prêts à soutenir des projets clés? Comme l'Offshore Grid Initiative des pays de la mer du Nord.

EAMON RYAN*

L'une des priorités établies par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, avant son élection l'été dernier était la création d'une union énergétique européenne. C'était une bonne idée. Mise en œuvre correctement, une politique énergétique plus cohérente pourrait atteindre simultanément trois objectifs stratégiques.

En coordonnant la recherche et l'investissement, encourageant les économies d'énergie et intégrant les marchés de l'énergie, une union énergétique aiderait à lutter contre le changement climatique, à fournir à l'Europe la relance économique dont elle a désespérément besoin, ainsi qu'à protéger le continent contre des chocs d'approvisionnement tels que ceux causés par les crises en Afrique du Nord et en Ukraine.

Bien sûr, la capacité d'agir de l'Union européenne dépend de la volonté de ses Etats membres; or, bien que certains des dirigeants du continent aient défendu l'initiative, d'autres se sont révélés moins enthousiastes. Un test crucial de leur volonté collective sera de savoir s'ils sont prêts à soutenir des projets d'infrastructure clés qui contribuent aux trois objectifs. Un bon exemple d'un tel projet est l'Offshore Grid Initiative des pays de la mer du Nord, une proposition qui permettrait de relier les parcs éoliens offshore à un nouveau réseau régional, afin de permettre aux pays d'équilibrer les variations de leur production énergétique par-delà les frontières. L'idée - initialement lancée en 2009 dans un protocole d'entente signé par neuf Etats membres de l'UE et la Norvège - a un potentiel énorme; en 2030, les vents de la mer du Nord pourraient fournir à l'Europe 10% de son électricité sans carbone. Néanmoins, la réus-

site du projet requiert de toute urgence un mandat politique.

La réseau intégré peut être imaginé comme un grand anneau, reliant la Norvège au Royaume-Uni, puis traversant la Manche vers la France, la Belgique et la Hollande, avant de passer à l'Allemagne et de retourner vers la Scandinavie. Sa mise en œuvre permettra à l'Europe d'introduire une zone de libre-échange pour les énergies renouvelables, réduisant la nécessité de stockage et de capacité excédentaire pour pallier à la variabilité de la production. Non seulement le réseau serait rentable;

dans les énergies propres, dépendant quelques 15,2 milliards de dollars au financement de panneaux solaires et d'éoliennes. Cependant, la Grande-Bretagne devra faire beaucoup plus si elle veut atteindre ses objectifs climatiques. Selon un rapport parlementaire, «le coût de développement d'un tel super-réseau pourrait être très élevé... mais il pourrait apporter une foule d'avantages économiques - y compris des dizaines de milliers de nouveaux emplois dans le secteur des énergies renouvelables offshore». Une initiative régionale permettrait également au

dollars) de Juncker, proposé en décembre, prévoit quelques 87 milliards d'euros pour des projets d'interconnexion. Il serait logique de les combiner en une seule initiative, prévoyant des normes communes concernant la technologie, la planification et la réglementation. Cela permettrait de réduire le coût du capital sur les prêts de la Banque européenne d'investissement et de donner un coup de pouce aux entreprises technologiques européennes.

Les Etats baltes prévoient également leur propre réseau offshore. Mais il n'y a pas que l'Europe du Nord qui pourrait gagner d'une telle approche. Les pays européens du sud-est et de la Méditerranée pourraient également bénéficier d'un partage de l'énergie.

L'essentiel du cadre juridique et réglementaire nécessaire est déjà en place. Il n'y a pas besoin de modifier les traités ou d'introduire de nouvelles législations complexes. Tout ce qui est nécessaire, c'est une direction politique, de sorte que la Commission européenne puisse établir les structures de gouvernance nécessaires.

La force de l'engagement de l'Europe en faveur d'une véritable union énergétique sera révélée par la réunion du Conseil européen du 19 mars. Parmi les décisions à prendre se trouve la question de la construction de ces réseaux régionaux. Si l'UE et ses Etats membres parviennent à un accord, ils pourraient simultanément stimuler leurs économies et améliorer leur sécurité énergétique. Sinon, ils pourraient finir par acheter la technologie de la Chine ou des Etats-Unis, qui investiront dans leurs propres réseaux au cours des prochaines années.

* Ancien ministre irlandais des Communications, de l'Energie et des Ressources naturelles, chef du Parti vert Project Syndicate



LA FORCE DE L'ENGAGEMENT POUR UNE VÉRITABLE UNION ÉNERGÉTIQUE SERA RÉVÉLÉE PAR LA RÉUNION DU CONSEIL EUROPÉEN DU 19 MARS.

une fois en place, il permettrait de réduire le coût de la création de nouveaux parcs éoliens d'environ 30%, en leur fournissant une connexion existante vers les marchés de l'énergie.

Un système énergétique interconnecté serait particulièrement pertinent pour le Royaume-Uni et l'Allemagne, qui pourraient utiliser le décalage horaire d'une heure entre eux pour lisser les pics et les creux de la demande. La production d'énergie renouvelable est par nature intermittente; de plus, le grand nombre de sources d'énergie fluctuantes en Allemagne pousse déjà son réseau existant à la limite. L'interconnexion permettrait également de réduire le nombre de nouvelles lignes de transport vers la terre dont le pays a besoin. Le gouvernement allemand a produit un document d'orientation décrivant comment un marché régional plus intégré pourrait fonctionner.

L'année dernière, le Royaume-Uni a investi autant que l'Allemagne

Premier ministre David Cameron de gérer l'opposition au sein de son parti face aux centrales d'énergie renouvelable sur la terre ferme. Chacun des différents pays impliqués dans le projet bénéficierait de sa construction. La Hollande et la Belgique ont besoin d'un moyen rentable pour développer leurs propres ressources en mer. Le Danemark bénéficie déjà d'un marché de l'électricité interconnecté, et en a tiré la leçon qu'il serait logique d'intégrer encore davantage. La Norvège serait en mesure de vendre son hydroélectricité et d'assurer un approvisionnement de secours au cas où le changement climatique provoquerait une réduction du débit de ses rivières. Les progrès de la technologie de câblage permettraient de relier l'Irlande à la France, fournissant une voie alternative vers les marchés européens si le Royaume-Uni décidait de rester en dehors du réseau.

Le plan d'investissement de 315 milliards d'euros (360 milliards de

Les leçons de Sergio Ermotti

JEAN-DANIEL DELLEY*

Le patron d'UBS propose donc une «stratégie pour assurer la prospérité de la Suisse». En 1991 déjà, puis en 1995, les grands patrons et leurs idéologues académiques nous avaient gratifiés de leurs conseils, sous la forme du Livre blanc de David de Pury. En 2000, le chef de Credit Suisse, Lukas Mühleman en rajoutait une couche avec son pamphlet «Ce que la politique doit apprendre d'une entreprise».

Le discours n'a pas changé. La gravité de la situation exige une réaction rapide. Pour préserver les emplois et la prospérité, les autorités politiques doivent agir sans délai en allégeant la fiscalité des entreprises et en desserrant le corset réglementaire. Et si nécessaire renoncer au «consensus à tout prix», nous «inspirer des Etats forts et compétitifs, également hors de l'Europe». Car la complexité et la

lenteur du processus de décision politique suisse, ouvert aux vents de la démocratie directe et basé sur la consultation et la recherche d'un soutien majoritaire, irritent les managers globalisés vivant au rythme des résultats trimestriels. Que des patrons défendent leurs intérêts, rien que de plus normal. Qu'ils n'apprécient guère, comme Sergio P. Ermotti, l'imposition des successions telle que préconisée par une initiative populaire; qu'ils visent à minimiser leur charge fiscale, qu'ils veuillent se libérer des contraintes réglementaires, qu'ils se montrent préoccupés par la mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse», nous pouvons le comprendre. Mais qu'ils parlent clairement et nous épargnent leurs discours sur l'intérêt général.

Le marché du travail helvétique est l'un des plus libéraux de la planète; la fiscalité des entreprises déjà fort avantageuse en compa-

raison internationale. Et quand libéraux-radicaux et UDC annoncent vouloir conclure avec l'aide des démocrates-chrétiens un pacte de déréglementation pour répondre aux demandes du patron d'UBS, on leur rappellera que depuis plus de 150 ans, majoritaires au gouvernement et au Parlement à défaut de l'être toujours devant le peuple, ils sont responsables de cette réglementation qu'ils honnissent soudain.

Sur un point pourtant nous adhérons au constat d'Ermotti: «L'heure est au renouveau, affirme-t-il, et pourtant aucune velléité de changement ou presque ne se fait jour.» Mais son propos n'est précisément porteur d'aucun changement. Il ne fait que reprendre des recettes éculées, mitonnées par des dirigeants plus occupés à faire disparaître la concurrence qu'à jouer le jeu de l'économie de marché - vive les monopoles et autres cartels!

Des dirigeants qui par ailleurs ont souvent failli dans leur propre sphère d'activité: où sont passés les donneurs de leçon de l'époque, pleins d'assurance et d'arrogance, les Ospel et autres Mühleman? Des dirigeants aveuglés par leur folie des grandeurs et dont l'entreprise UBS a conduit l'économie helvétique au bord du gouffre. Une UBS qui n'a dû son salut qu'à l'intervention massive de l'Etat.

Un renouveau certes, mais pas en repartant «comme en 14». Un renouveau qui passe par une mise en question de la course à la croissance, de sa qualité et de son impact sur l'environnement comme de la redistribution de ses fruits. Un renouveau qui implique un débat démocratique et la recherche d'un consensus large sans lequel aucune réforme n'est viable.

* domainepublic.ch/articles/27292